



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 68241

Texte de la question

M. Yves Deniaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'attribution des licences de tabac et de débits de boissons. Jusqu'à aujourd'hui, les communes donnent leur avis sur la délivrance des licences de tabac et des débits de boissons. Avec l'apparition des regroupements de communes et l'exode des licences des campagnes vers les villes, il serait plus juste de prendre en compte non plus les limites communales mais intercommunales pour les transferts de licence d'un commerce à un autre. Ceci permettrait aussi de suivre la dynamique de la population au plus près. Aussi, il lui demande de bien vouloir étendre dans la délivrance de licences de tabac et de débits de boissons les limites aux communautés de communes.

Données clés

Auteur : [M. Yves Deniaud](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68241

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6131